

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Reprise du débat.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais prendre part à ce débat sur la Loi prévoyant le maintien des services postaux.

Ce projet de loi, on le sait, ordonne le maintien des services postaux et prévoit un mécanisme de règlement des négociations collectives.

S'il est un élément de cette loi que je voudrais faire ressortir, parce qu'il est, à mon avis, le plus important, c'est bien le fait que tous les Canadiens profiteront du maintien des services postaux.

Dans nos débats à la Chambre, il importe de ne jamais perdre de vue que nous sommes au service de la population canadienne. Les gens s'attendent à un certain niveau de services de la part de la Société canadienne des postes, qu'il s'agisse des chèques de pension de vieillesse ou d'allocations familiales, de la livraison de marchandises ou de la réception de paiements dont les entreprises ont grand besoin. Nous avons à n'en pas douter besoin des services postaux. Toute perturbation de ces services cause des problèmes à l'ensemble de la population. Elle fait du tort au pays tout entier, d'autant plus que l'économie canadienne est en phase de reprise. Comme nombre d'entre nous le savent, quelle que soit notre allégeance politique, le pays sort à peine de la récession. Je ne pense pas qu'il soit approprié, à ce moment-ci de la reprise, de perturber de quelque manière que ce soit le service postal, car, je le répète, une foule d'entreprises sur lesquelles repose la prospérité du pays ne survivraient pas sans service postal.

Je pense qu'il nous incombe de reconnaître, d'entrée de jeu, le fait que les entreprises ont absolument besoin du service postal pour se faire payer, bref pour survivre.

Nous voulons avoir un service postal fiable, à un coût raisonnable. C'est exactement ce qu'a promis le gouvernement en 1981 en adoptant la Loi sur la Société canadienne des postes. Cette société avait pour mission de fournir aux Canadiens un service postal fiable et efficace à un coût raisonnable.

Je ne pense pas que ce soit trop demander. Je ne pense que ce soit une demande excessive à adresser à la Société canadienne des postes que d'exiger des services postaux à un coût raisonnable.

Pour la plupart, nous sommes conscients de l'étendue de notre pays. Nous devrions peut-être souligner l'ampleur de la tâche de la Société canadienne des postes en rappelant à tout le monde à quel point notre pays est étendu et à quel point ce service est, de ce fait, important pour nous.

La Société canadienne des postes a près de 700 000 points de desserte dans tout le pays. Cela englobe les bureaux de poste, les boîtes aux lettres, les boîtes postales communautaires et, bien entendu, les points où le courrier est déposé. Elle distribue le courrier à plus de 11 millions d'adresses dans toutes les régions du pays. Son réseau compte 25 grands établissements de traitement mécanisé du courrier et sa flotte comprend près de 5 300 véhicules. Dans un pays aussi étendu que le nôtre, il n'est pas facile de distribuer le courrier. Comme vous le savez, la population est fort dispersée, et lorsqu'on compare le Canada à certains pays européens et à nos voisins du sud, on s'aperçoit qu'il est quelque peu plus difficile de distribuer le courrier au Canada; nous en sommes conscients.

Le courrier personnel représente près de 20 p. 100 du volume traité par la Société canadienne des postes. Il s'agit d'envois que s'échangent des particuliers et dans certains cas, ce sont des envois adressés à des sociétés. Cependant, les envois commerciaux représentent près de 80 p. 100 de tout le courrier distribué au Canada. Cela englobe bien entendu des choses comme la livraison de lettres, de factures, de publicités, de publications et de produits. Ainsi, le service postal fait partie intégrante de l'économie canadienne. C'est là un aspect dont nous devons tenir compte et ce service doit bien fonctionner, sinon le pays en souffrira énormément.

La Société canadienne des postes a près de 57 000 employés à temps plein et à temps partiel dans tout le pays.

• (1330)

Là encore, si on examine les choses de façon objective, je pense que la plupart d'entre nous devront reconnaître que ces employés accomplissent de l'excellent travail, même si nous éprouvons quelques difficultés dans nos quartiers, notre circonscription. Toute méthode de mesure objective montrerait qu'ils s'acquittent fort bien de leurs tâches.